

<p style="text-align: center;">Compte rendu du Conseil plénier du département Langues, Littératures et Civilisations Anciennes (3 juin 2022)</p>

Le Conseil plénier du département débute à 9h30.

Membres élus présents ou représentés (R) : 17

Collège professeurs et assimilés : Marie-Hélène GARELLI ; François RIPOLL ; Valérie VISA-ONDARÇUHU

Collège autres enseignants : Jean-Christophe COURTIL ; Régis COURTRAY ; Paul FRANÇOIS ; Hélène FRANGOULIS (R) ; Valérie GITTON-RIPOLL ; Anne-Hélène KLINGER-DOLLE

Collège BIATSS : Sabine DUCROCQ (R)

Collège usagers (étudiants) : Sarah NICOLO (R) ; Hélène SALIN (R) ; Elian GRZESZCZAK ; Oréane THOMASSON-PERRIERE ; Nicolas VABRE

Collège personnalités extérieures : Valérie ARLAUD (R) ; Bernadette BROCHET

Autres enseignants non membres du Conseil : Irène MARECHAL ; Florian RACINE ; Ludovic THEROND-DEBAT

Membres invités ès qualité : Estelle Galbois, directrice adjointe du laboratoire PLH (pour le point n° 3 : campagne d'emplois)

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du Conseil plénier du 17 mars 2022.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Informations

— Le département félicite Jean-Christophe Courtil, qui vient d'être nommé membre de l'IUF au titre de la chaire médiation scientifique.

— Depuis le 16 mai 2022, Valérie Visa-Ondarçuhu a pris la direction de la section de grec, en remplacement d'Hélène Frangoulis.

3. Campagne d'emplois

Dans le cadre de la campagne d'emplois 2023, le Conseil de département a examiné les fiches de demandes suivantes, jointes au présent compte rendu :

— Demande de maintien du poste de MCF de grec 08/49 (rentrée 2023).

Vote : 1 NPPV ; fiche validée par un vote à l'unanimité

— Demande de requalification du poste de PRAG H0201/554 en poste de MCF de latin-grec section 08 (rentrée 2023), accompagnée d'un argumentaire justifiant cette demande.

Vote : 1 NPPV ; fiche validée par un vote à l'unanimité

Le Conseil a également validé les demandes de deux postes d'ATER (jointes au présent compte rendu), qui seront faites dès que les fiches auront été envoyées aux composantes :

— Demande d'un poste d'ATER sur le poste de MCF 08/49 (rentrée 2022).

Vote : 1 NPPV ; fiche validée par un vote à l'unanimité

— Demande d'un poste d'ATER supplémentaire en latin-grec (rentrée 2022).

Vote : 1 NPPV ; fiche validée par un vote à l'unanimité

4. Proposition de cadrage sur les subventions accordées par le Conseil de département aux manifestations scientifiques ou culturelles

Il est décidé par le Conseil de département le cadrage suivant concernant les subventions qui lui sont adressées :

« Les subventions accordées par le département Langues, littératures et civilisations anciennes pour des manifestations scientifiques ou culturelles sont fixées à hauteur de 200 € maximum (sauf exception décidée par le Conseil de département). »

Vote : proposition validée à l'unanimité.

5. Propositions de certains aménagements pédagogiques en Licence

Suite à des questions pédagogiques posées depuis le dernier Conseil, voici les réponses qui ont été apportées par la DiSco sur les difficultés rencontrées :

- Peut-on proposer les options de civilisations de L1 (**codes LC04OP1T / LC05OP1T / LC04OP2T / LC05OP2T**) en UE HC pour des étudiants de Lettres Classiques souhaitant prendre une autre option ?

Même si, selon les règles strictes, les UE hors cursus ne sont ouvertes qu'aux étudiants de L3, il est tout de même possible pour des étudiants de L1 ou L2 de s'inscrire dans ce dispositif.

- Comment éviter les inscriptions massives pour les grosses options de Licence (Civilisations de l'Antiquité et Approches de la mythologie grecque et de la Bible) au SED ?

Voici la réponse apportée par Laurent Matuszewski : « Vous pouvez, en fonction des capacités fixées pour chaque régime, fermer indépendamment l'un ou l'autre des régimes lorsque la capacité est atteinte. Si la capacité est atteinte en contrôle terminal par exemple, vous pouvez fermer l'inscription en contrôle terminal tout en maintenant ouverte l'inscription en contrôle continu. Vous pouvez fixer des capacités distinctes en CC et CT, c'est même demandé (j'enverrai prochainement un tableau à compléter en ce sens, comme l'an dernier, pour la prochaine rentrée). Ensuite, cela demande effectivement une vigilance constante au moment des inscriptions pour vérifier que les capacités de l'un ou l'autre des régimes n'est pas atteinte. » Il est possible de suivre les inscriptions quotidiennement sur le lien suivant : https://bikini.univ-tlse2.fr/odin/index.php?domaine=scolarite&etat=inscrits_ufr_dpt_ue_regime

Vote : Par anticipation, le Conseil de département vote la répartition ci-dessous pour les capacités d'inscription en options :

— LC01OP3T (Civilisations de l'Antiquité 1) : 120 étudiants en CC (60 étudiants x 2 groupes) et 280 étudiants en CT

— LC01OP4T (Civilisations de l'Antiquité 2) : 120 étudiants en CC 60 étudiants x 2 groupes) et 280 étudiants en CT

— LC01OP5T (Approches de la mythologie grecque et de la Bible 1) : 240 étudiants en CC (60 étudiants x 4 groupes) et 110 étudiants en CT

— LC01OP6T (Approches de la mythologie grecque et de la Bible 2) : 240 étudiants en CC (60 étudiants x 4 groupes) et 110 étudiants en CT

6. Informations diverses

— Rendez-vous annuel avec le VP Moyens pour la DGH

Lors du rendez-vous annuel avec le VP Moyens qui a eu lieu le 2 juin, les modifications apportées concernent les UE de L1 et de L2 qui passent toutes en TD, à l'exception des cours de langue et littérature grecques des UE 301 et 402 qui restent en CMi, dans la mesure où elles sont mutualisées avec le niveau 3 de grec optionnel (la philologie quant à elle passe en TD). La L3 n'est pas impactée par ce changement. Les heures Master et agrégation restent inchangées.

— Le référentiel

Florent Hautefeuille a demandé à chaque département de lui décrire la manière dont il utilise le référentiel pour les tâches pédagogiques, le but étant d'harmoniser les pratiques au niveau de l'Université. Il faudra sans doute modifier le référentiel des tâches dans un avenir proche, en incluant notamment un responsable de Licence. F. Hautefeuille a annoncé une probable hausse du référentiel pour notre département.

— Tutorat 2022-2023

Anne-Hélène Klinger-Dollé, responsable du tutorat, est chargée de recruter les tuteurs pour l'année universitaire 2022-2023.

— Point d'information sur le SED

Jean-Christophe Courtil rend compte au Conseil de sa récente réunion de fin d'année avec le SED : les évolutions de notre offre de formation ont été prises en compte. Il rappelle le calendrier de remise des cours pour la rentrée 2022. Le SED a répondu aux remarques remontées de la part des collègues.

— Vacance de la responsabilité du SED

À partir du 1^{er} octobre 2022, la responsabilité du SED pour le département LLCA est vacante. Un appel à candidature est lancé auprès des collègues du département.

— Pré-rentree 2022

La pré-rentree est fixée le 13 septembre 2022 à 10h30.

La séance est levée à 11h45.

Régis COURTRAY
directeur du département LLCA